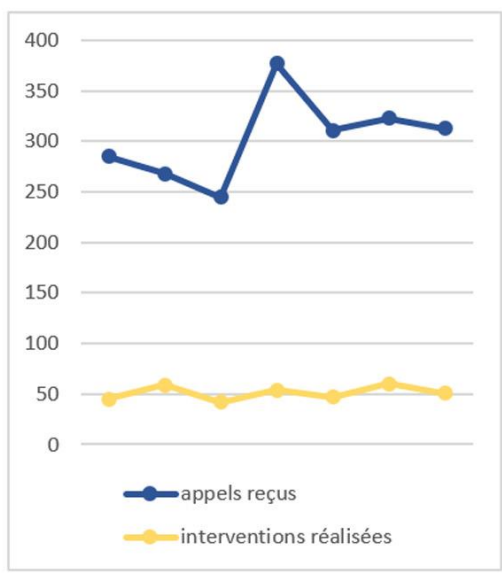


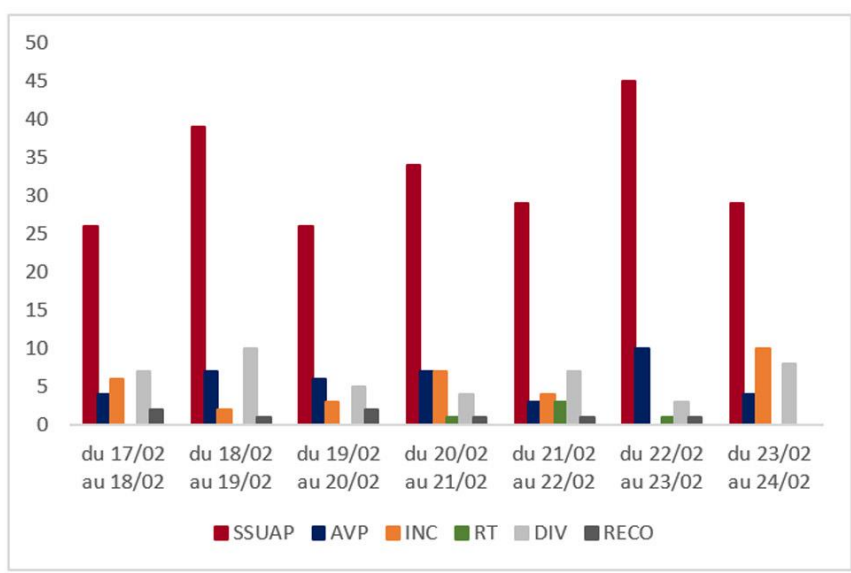


Activité opérationnelle

APPELS



RÉPARTITION PAR TYPE D'INTERVENTIONS



	du 17/02 au 18/02	du 18/02 au 19/02	du 19/02 au 20/02	du 20/02 au 21/02	du 21/02 au 22/02	du 22/02 au 23/02	du 23/02 au 24/02
appels reçus	285	268	245	377	311	323	313
interventions réalisées	45	59	42	54	47	60	51

	du 17/02 au 18/02	du 18/02 au 19/02	du 19/02 au 20/02	du 20/02 au 21/02	du 21/02 au 22/02	du 22/02 au 23/02	du 23/02 au 24/02
SSUAP	26	39	26	34	29	45	29
AVP	4	7	6	7	3	10	4
INC	6	2	3	7	4	0	10
RT ¹	0	0	0	1	3	1	0
DIV ²	7	10	5	4	7	3	8
RECO ³	2	1	2	1	1	1	0

¹ risques technologiques : concernant le gaz, les pollutions et les risques NRBCe.

² opérations diverses : concernant les animaux, les inondations, les ouvertures de porte, la protection des biens...

³ reconnaissances : reconnaissance spécifique, pour levée de doute...





- Interventions marquantes -

18 FÉVRIER

MIGNÉ-AUXANCES : intervention à proximité de la communauté des enfants de Salvert pour des moutons dans l'Auxances. 9 moutons ont été mis en sécurité par les secours dont 2 sont gravement blessés. 2 autres moutons sont décédés. Les animaux ont été rendus à leur propriétaire et seront vus par un vétérinaire.

20 FÉVRIER

LAVAUSSÉAU : intervention pour un début d'incendie dans les cuisines de l'école élémentaire de Lavausseau. 67 enfants et 8 adultes ont été évacués vers la salle des fêtes le temps de l'intervention. L'établissement a repris son fonctionnement normal à l'issue.

20 FÉVRIER

DISSAY : intervention pour un accident de la circulation entre 3 véhicules sur la D910. Le bilan fait état d'un blessé grave incarcéré transporté médicalisé au CHU de Poitiers, de deux blessés légers et 1 indemne. La circulation a été interrompue le temps de l'intervention.

21 FÉVRIER

POITIERS : intervention pour une procédure gaz renforcée, suite à des travaux de BTP. Un seul abonné impacté, retour à la normale rapide de la part de GRDF.

21 FÉVRIER

POITIERS : intervention pour un feu de cave, éteint au moyen d'une lance.

22 FÉVRIER

CHAMPIGNY-EN-ROCHEREAU : intervention pour une femme de 62 ans, retrouvée noyée dans l'étang de l'aire de loisirs. Décès constaté par médecin du SMUR.

24 FÉVRIER

FROZES : pour un feu de cuisine dans un pavillon de plein pied. Le relogement des occupants est à prévoir suite aux dégâts des fumées.





Actualités opérationnelles

Partage d'expériences nationaux – Disponible sur l'Extranet – rubrique « PEX »

⊙ Partage d'Expérience du SDIS de Seine-Maritime : Feu d'habitation collective



L'intervention concerne un feu d'habitation collective dont le premier appel est une société de téléassistance. La personne du logement en feu est une personne à mobilité réduite et sous oxygène médical. La société de téléassistance alerte les proches de cette habitante.

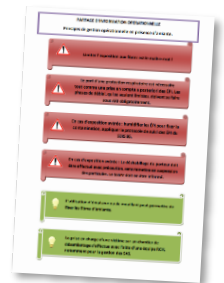
Les primos-intervenants constatent une habitation embrasée sur trois niveaux, la personne à mobilité réduite a été extraite du RDC et mise en sécurité par un proche. La suspicion d'une deuxième victime dans les combles entraîne l'engagement d'un binôme. Il s'agit des locataires vivant dans les combles. Finalement les locataires ne seront pas présents. Les difficultés rencontrées sont liées à la présence d'amiante dans la toiture signalée plusieurs jours après l'intervention sans que les consignes strictes aient été appliquées au cours de l'intervention. Plusieurs difficultés organisationnelles ont été relevées sur le zonage, l'engagement du chef de colonne sans PC, l'absence de caméras thermiques dans les engins engagés et des communications radios compliquées. La rénovation de l'habitation a également contribué à la propagation de l'incendie et aux difficultés rencontrées dans la phase de dégarnissage.

Ce PEX rappelle l'importance d'identifier la présence d'amiante dans les habitations soumises au risque incendie et de mettre en place les procédures adaptées afin de limiter le risque de contamination.

⊙ Partage d'Expérience du SIS du Haut-Rhin : Feu d'habitation en centre historique

L'intervention concerne une intervention dans un centre historique très fréquenté. L'habitation concernée est difficile d'accès et un important dégagement de fumée sort des fenêtres, des poutres et des colombages. Le risque de propagation est élevé dans l'habitation et aux autres bâtiments situés à proximité.

Ce type d'habitation correspond à une construction complexe définie par différentes caractéristiques telles que les accès difficiles (rues étroites), le nombre de victimes potentiellement important, l'ancienneté de l'habitation avec des éléments de constructions en bois, les accès aux bâtiments dont la configuration peut constituer un îlot dont les intérieurs font l'objet de cheminements complexes, les habitations sont accolées avec une valeur patrimoniale importante dans des lieux très fréquentés où l'impact médiatique est fort notamment pendant les fêtes de fin d'année.



Les enseignements du PEX mettent notamment en évidence une bonne réponse opérationnelle suite au placement des engins ; à l'alimentation en eau pérenne ; à l'emploi du drone et la mise en place d'une équipe de surveillance ayant traité deux points chauds au cours de la nuit ainsi que la gestion des médias et des autorités par le chef de site. Les bonnes réactions du propriétaire des lieux sont également soulignées pour limiter la propagation de l'incendie.

Le PEX apporte également des précisions importantes sur l'emploi de la ventilation opérationnelle qui n'est pas recommandée car les caractéristiques des lieux présentent un risque élevé de propagation du feu. En revanche, l'imagerie thermique est à mobiliser en complément d'une reconnaissance visuelle et tactile afin de traiter au mieux les points chauds difficiles à identifier.

Ce PEX permet de rendre compte des difficultés rencontrées dans le cadre des feux d'habitations anciennes et localisées dans des centres historiques qui présentent de nombreuses contraintes à anticiper dans une action de lutte. Il permet de partager des bonnes pratiques relatives à l'emploi de la caméra thermique et, à l'inverse, alerte sur les risques liés à l'emploi de la ventilation opérationnelle dans ce type de configuration.



Actualités institutionnelles



ÉVOLUTION DU CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL DE CHÂTELLERAULT

Des travaux de réhabilitation de 2 ex chambres ont été réalisés au sein du pavillon du centre de secours principal (CSP) de Châtellerault au cours du dernier trimestre 2022. Ces travaux ont été engagés en intra, pour réaliser l'aménagement de ces deux pièces, ayant pour but de mettre à disposition des volumes modulables et adaptables, suivant et selon les besoins :

- 1- **offrir des espaces dédiés au VMA/EISS du territoire nord et des personnels SPP/SPV du CSP**
(planning d'une 10 aines de dates /an)
- 2 - **permettre d'affecter 2 bureaux supplémentaires**, suivant sollicitation particulière
(exemple: officiers étrangers, officiers ENSOSP..., dans le cadre de convention de stage, d'immersion...)
- 3 - **proposer 2 espaces chambres, en cas de situation d'urgence exceptionnelle**
(exemple: famille de sapeur-pompier en visite dans le département, avec une hospitalisation en urgence au CH Châtellerault...)

Chaque placard a été adapté avec 1 dispositif de fermeture à code, permettant d'entreposer le matériel médical hors VMA/EISS, une 2ème partie du placard est laissée libre et accessible.

Une inauguration symbolique de ces 2 locaux, avec le personnel de la garde ainsi que le chef de centre et son adjoint, a eu lieu le 17 février 2023, lors de la première visite médicale d'aptitude.

Étaient présents:

Col. François SCHMIDT – DDA ; Mlc Sophie POUMAILLOUX - Médecin chef ; Stéphane PICHOT - Médecin chef adjoint ; Plc Françoise DEGAND - resp PUI ; Infirmier principal Christophe STEPHANT - resp aptitude médicale et soutien sanitaire ; Infirmière Céline LOMBARD ; Thomas CORVAISIER - adjoint au Gpt Technique.

Une manière de valoriser simplement les différents acteurs, dont le S/C Laurent LAMURS, qui ont œuvré pour faire aboutir cette réalisation, fruit d'un travail collaboratif étroit entre l'unité et les groupements/services du SDIS de la Vienne.



Actualités institutionnelles

DÉCOUVREZ L'ANNUAIRE DES SAPEURS-POMPIERS DE TERROIRS ENGAGÉS

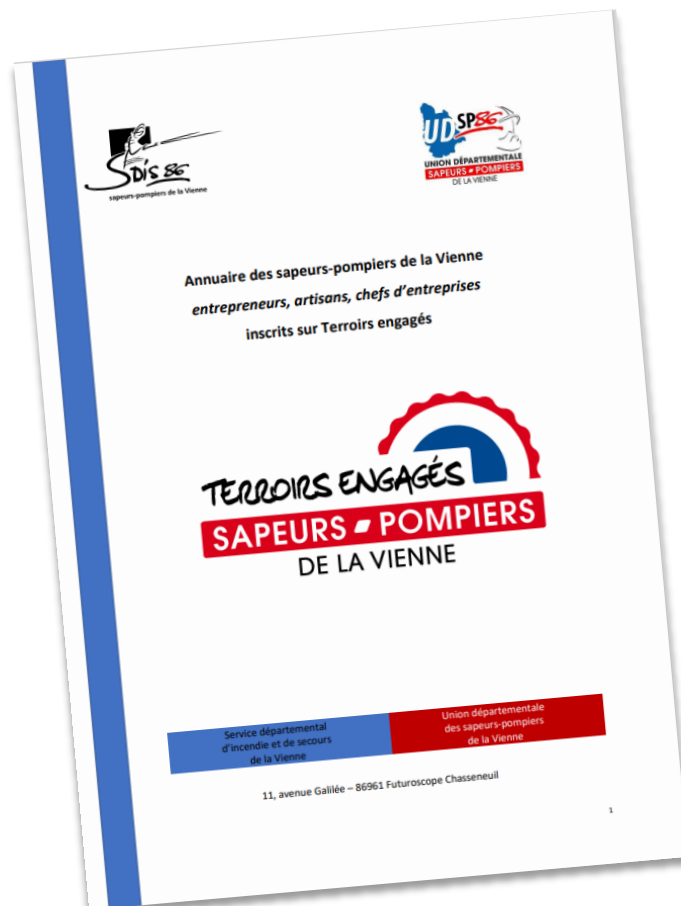
L'une des forces des sapeurs-pompiers est la multitude de leurs compétences liées, entre autres, à leurs profils variés.

C'est afin de valoriser les artisans, producteurs et entrepreneurs qui sont par ailleurs engagés en tant que sapeurs-pompiers volontaires que le dispositif national www.terroirsengages.fr a été créé.

Dans le département, les diplômes d'appellation terroirs engagés ont été décernés, à l'occasion de la célébration départementale de Sainte-Barbe.

En parallèle et toujours dans le souhait de soutenir et faire connaître ceux qui s'engagent pour les autres, un annuaire des sapeurs-pompiers entrepreneurs du territoire vient d'être réalisé (*prochainement disponible sur l'Extranet*).

Nous vous invitons à le découvrir et à le faire connaître afin de consommer local et faire travailler, avec confiance, les sapeurs-pompiers de la Vienne.





Actualités juridiques

INCENDIE VOLONTAIRE À L'ÎLOT DES CORDELIERS À POITIERS

Dans la nuit du 11 au 12 décembre 2022, les sapeurs-pompiers ont été engagés pour un feu de parking souterrain à l'îlot des Cordeliers, au centre-ville de Poitiers. 79 sapeurs-pompiers, 23 engins provenant de 10 centres d'incendie et de secours et 11 heures d'intervention avaient été nécessaires pour mener à bien cette intervention.

L'auteur de cet incendie a été immédiatement interpellé à la suite des faits et comparait ce vendredi 17 février devant le Tribunal correctionnel de Poitiers, après avoir passé un peu plus de deux mois en détention provisoire pour, à sa demande, lui laisser le temps de préparer sa défense utilement.

Le prévenu a été identifié comme étant un jeune homme âgé de 21 ans, par ailleurs sous tutelle et bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé, accueilli en foyer d'aide médicalisé au moment des faits.

Les faits ont été intégralement reconnus par le prévenu qui a rapporté avoir mis le feu à un sac poubelles glissé entre deux voitures au niveau -3 du parking souterrain de l'îlot des Cordeliers. Ce dernier s'est exprimé lors des débats devant le Tribunal en des termes souvent confus et incohérents.

L'expert psychiatre avait estimé, lors de sa garde à vue, que le discernement du prévenu n'était pas altéré au moment des faits, malgré d'importants troubles de personnalité.

Une quarantaine de parties civiles étaient présentes ou représentées à l'audience qui a été l'occasion pour plusieurs d'entre elles d'exprimer leurs remerciements pour l'action des sapeurs-pompiers.

À l'issue de plus de 4 heures de débats, le Tribunal correctionnel a déclaré le prévenu coupable des faits qui lui étaient reprochés. En répression, le Tribunal l'a condamné à une peine de 5 ans d'emprisonnement, dont 1 an de sursis probatoire renforcé avec une obligation de soins et une interdiction de détenir une arme pendant 5 ans.

Au plan civil, le prévenu a été condamné, concernant le SDIS, à l'indemniser de son préjudice matériel évalué au coût de l'intervention à hauteur de 23 639,95 euros de dommages-intérêts, outre des frais de procédure.

En outre, une audience de renvoi sur intérêts civils a été décidée par le Tribunal correctionnel pour les demandes restant à chiffrer.

Le Tribunal, le parquet et les parties civiles ont remercié les sapeurs-pompiers pour leurs actions et l'engagement de cette nuit-là.

Un article de presse en lien avec le sujet avait été publié dès le lendemain du sinistre :

<https://www.lanouvellerepublique.fr/poitiers/poitiers-incendie-nocturne-dans-le-parking-des-cordeliers-8-voitures-detruites-51-personnes-evacuees>

Un second article vient de paraître*, suite au procès qui s'est tenu ces derniers jours (voir rubrique « revue de presse »).

*la condamnation de 4 ans annoncée par le journaliste ne tient pas compte de la révocation de deux peines de six mois d'emprisonnement qui conduit à une peine globale de 5 ans d'emprisonnement



Revue de presse

la Nouvelle
République.fr

Poitiers : l'incendiaire des Cordeliers condamné à quatre ans de prison ferme

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.

Publié le 17/02/2023 à 20:27 | Mis à jour le 18/02/2023 à 08:30

f t i in e FAITS DIVERS JUSTICE - VIENNE



Les pompiers de la Vienne en intervention au parking des Cordeliers de Poitiers suite à l'incendie du 12 décembre 2022. © (Photo archives, Mathieu Herdwin)

Plusieurs dizaines de victimes attendaient beaucoup du procès de l'incendiaire du parking des Cordeliers, dans la nuit du 11 au 12 décembre 2022. Mais la déception a été à la hauteur d'une absence quasi totale de conscientisation du prévenu.

Une salle bondée de victimes, douze avocats et des centaines de milliers d'euros de préjudice en suspens... Le procès de l'incendiaire du parking des Cordeliers, dans la nuit du 11 au 12 décembre 2022, à Poitiers, était très attendu. Il a déçu en partie beaucoup de victimes présentes au tribunal correctionnel de Poitiers, vendredi 17 février 2023.

« Le fait de ne pas savoir pourquoi il a fait ça, c'est très frustrant », a confié l'une des victimes à l'issue des débats. « Ça fait mal au cœur, il est malade », a estimé une autre.

Au cœur du procès, il y avait le profil du prévenu. Air hagard, ce jeune homme de 22 ans n'a semble-t-il même pas compris ce qu'il faisait dans le box des accusés. Déjà condamné à trois reprises par la justice, c'est pourtant bien lui qui devait répondre d'une « destruction du bien d'autrui par un moyen dangereux ». À savoir, un sac-poubelle allumé entre deux voitures au niveau -3.

La justice des adultes face au geste « d'un enfant de six ans »

Il était minuit quinze ce 12 décembre 2022 quand le service de télésurveillance prévient la police qu'un individu vêtu d'un haut blanc et d'un sac noir s'échappe du parking. Il est rapidement interpellé devant le parking Carnot et reconnaît les faits.



Pendant ce temps, 79 pompiers et 23 véhicules de lutte contre l'incendie entament onze heures de lutte face à un sinistre particulièrement violent, impliquant quarante véhicules (dont huit entièrement détruits) mais surtout trente-quatre habitants des étages évacués en pleine nuit. Fort heureusement, cet incendie n'a fait aucune victime mais les dégâts matériels et les conséquences ont été extrêmement importants.

« Je peux rentrer chez moi ? »

« J'ai juste foutu le feu à un parking, j'ai tué personne. Je peux rentrer chez moi ? », avait spontanément déclaré le prévenu aux enquêteurs lors de sa garde à vue.

Ce détachement enfantin s'est reproduit à l'audience. Les deux experts psychiatres étaient pourtant formels : ce jeune placé sous tutelle de l'Udaf depuis mars 2020, reconnu comme adulte handicapé, était accessible à une sanction pénale, parce qu'il n'avait pas d'altération du discernement au moment des faits.



Revue de presse

« Oui, c'est pas bien... »

Mais la présidente du tribunal a mesuré le fossé entre la théorie des experts et la pratique du procès :

« Vous vous rendez compte des conséquences ? »

« Oui. C'est pas bien..., a répondu le jeune prévenu. Les voitures ont brûlé mais je ne savais pas que des gens vivaient au-dessus. C'est pas bien. »



Les voitures touchées par l'incendie ont été évacuées fin décembre.

© Emmanuel Coupaye

Son mobile ? Selon les experts, il s'agissait d'une frustration de sa part face à « tous ces beaux véhicules » alors qu'il n'avait plus un sou en poche pour se payer un café. Il avait d'ailleurs fracturé deux véhicules avec un extincteur pour trouver de l'argent.

Un juge s'inquiète : « Vous n'allez pas recommencer ? »

« Non, j'arrête mes conneries », élude le prévenu sans convaincre l'assistance.

« Pas de réponse sur le passage à l'acte »

Les avocats ont bien résumé l'atmosphère lunaire qui régnait dans la salle d'audience : « Il y a un décalage entre la gravité des faits et la personnalité de l'auteur et nous n'aurons pas de réponse sur ce passage à l'acte », a regretté l'un d'eux. « Il est perdu, a confirmé une autre. Je ne suis pas convaincue qu'il se rende compte de ce qu'il a fait. »

Pour le parquet de Poitiers, en revanche, il était bien conscient et il doit assumer : « Le trouble à l'ordre public est particulièrement important. » Les réquisitions ont été lourdes : sept ans de prison ferme avec maintien en détention et un suivi sociojudiciaire (SSJ) pendant cinq ans.

« Il n'a pas conscience du bien et du mal »

M^e Sarah Dusch, avocate du jeune homme, a replacé le doute au milieu du village des responsabilités : « Vous avez en face de vous un enfant de 6 ans ! Il n'a pas conscience du bien et du mal, il ne sait pas vivre en société et quel crédit apporter à sa parole aujourd'hui ? Est-ce que sa place est en détention ? Je n'en suis pas certaine. »

Pour cette « nuit apocalyptique », comme a dit une victime, le jeune homme a été condamné à cinq ans de prison dont quatre ferme avec maintien en détention et un an avec sursis probatoire renforcé pendant trois ans. La présidente du tribunal a justifié cette peine au regard « de la gravité des faits, de sa dangerosité », estimant qu'il n'y avait « pas d'altération ni d'abolition du discernement en l'absence de troubles psychiques ou neuro-psychiques établis ».

Il a obligation de se soigner. Toutes les parties civiles présentes ont été reconnues dans leurs demandes. Le renvoi sur intérêts civils aura lieu le 20 novembre 2023, à 14 h.



Revue de presse



Plus d'un million de préjudices rien que pour le parking

Plus de 15.000 € pour une voiture calcinée, 500 € de préjudice moral, 300 € de franchise d'assurance, 1.000 € de frais de nettoyage pour la suie dans un appartement... Les dizaines de victimes ont demandé une pluie de réparations de leurs préjudices pendant plusieurs heures. La plupart des demandes sont renvoyées à une audience sur intérêts civils le 20 novembre 2023. Mais la calculette s'est affolée au fur et à mesure des débats. Le Service départemental d'incendie et de secours de la Vienne (Sdis 86) a réclamé 23.600 € pour le coût engagé sur cette « opération marquante ». Mais ce n'était rien face au préjudice enregistré par le propriétaire et gestionnaire du parking, la société Q park. Rien que la décontamination du site est évaluée à 80.000 € ! Elle a estimé « au minimum » à 1 million d'euros la rénovation du parking souterrain, avec la rénovation de 400 m2 de dalle en béton (fragilisée par la chaleur du sinistre) et la réfection complète du réseau électrique et du système de lutte contre... l'incendie.



Revue de presse

la Nouvelle
République.fr

Chasseneuil-du-Poitou : les radioamateurs veillent à la sécurité

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.

Publié le 20/02/2023 à 14:11 | Mis à jour le 20/02/2023 à 14:11



Les membres de l'association ont été rejoints par le colonel hors classe Christophe Landrieau et le lieutenant-colonel Didier Nicoulleau du Sdis 86.

© Photo NR

L'Association départementale de radioamateurs au service de la sécurité civile (Adrasc 86) a tenu samedi 11 février au Sdis son assemblée générale. Engagée en appui technique par le service interministériel de défense et de gestion de crise de la préfecture de la Vienne ou du Sdis 86, l'Adrasc a deux missions : assurer, en cas de rupture des systèmes de communication, une liaison radio depuis n'importe quel point du département avec la préfecture ou le Sdis (plan Orsec, plan rouge...) et rechercher des balises aéronautiques (accidents d'avions ou déclenchements accidentels). Les 25 membres de l'association, tous volontaires et bénévoles, mettent au service des différents organismes de secours leur temps et leurs compétences. Ils peuvent être engagés lorsque les moyens de communication classiques sont détruits : en cas d'ouragan, inondation, tremblement de terre, conflit... Pour 2023, l'Adrasc 86 va continuer à perfectionner ses équipements de communication et participer aux exercices.

Un exercice grandeur nature le 27 avril

Les membres ont d'ailleurs coché sur leur agenda la date du 27 avril avec un exercice officiel grandeur nature et une recherche de balise sur le département avec la préfecture, la gendarmerie et le Sdis notamment. C'est l'ARCC (Aeronautical rescue coordination centre) de Lyon Mont-Verdun qui déclenchera cette opération. Deux jours plus tard, place du Maréchal-Leclerc à Poitiers, l'Adrasc 86 participera à une journée de présentation de son activité en compagnie de La Croix-Rouge, la Protection civile et le Sdis.

Contacts Adrasc 86 : adrasc86@fnrasc.org ; Site : fnrasc.org





Revue de presse

 la Nouvelle
République.fr

Nouvelle-Aquitaine : 3.000 salariés dans la fabrication de batteries électriques

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.

Publié le 21/02/2023 à 16:40 | Mis à jour le 21/02/2023 à 23:00



POLITIQUE - VIENNE



Guillaume Riou, vice-président régional chargé de la transition écologique, a introduit la journée autour de la filière batterie à Poitiers.

© Photo NR, Delphine Blanchard

Les acteurs de la filière batterie en Nouvelle-Aquitaine étaient réunis à la maison de la Région à Poitiers, mardi 21 février 2023. Coup de projecteur sur cette filière verte.

Quand vous mettez ensemble 110 personnes qui travaillent dans la filière batterie, ça parle de lithium, de gestion énergétique, de matériaux composites... Le grand public n'y comprend pas grand-chose **mais l'essentiel à retenir est là** : « La filière batterie en Nouvelle-Aquitaine est unique en Europe. Avec l'électrification massive des usages, la production, le stockage et la distribution d'énergies sont devenus un enjeu stratégique », analyse Didier Duquesne, responsable de l'unité filière verte au sein du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

Des concurrents qui travaillent ensemble

Mais quel est le but de réunir les acteurs majeurs de la filière batterie ? « Comprendre quels sont les besoins des industriels pour pouvoir proposer, en conséquence, les formations adaptées, mais aussi les moyens à mettre en place pour le recyclage et l'approvisionnement. »

Et si vous croyez que c'est simple de faire travailler ensemble des industriels qui sont, avant tout, des concurrents, vous vous trompez. Didier Duquesne indique : « C'est la première fois qu'ils sont réunis. Chacun s'exprime sur l'état d'avancement de ses travaux. » L'union fait la force, c'est bien connu. Et cela porte ses fruits.

« 45 % d'énergies renouvelables d'ici 2030 »

En 2017, la Nouvelle-Aquitaine comptait environ 2.000 personnes salariées chez des fabricants de batterie. Elles sont aujourd'hui autour de 3.000. Cette forte progression demande des moyens financiers et un engagement politique.

Guillaume Riou, vice-président chargé de la transition énergétique au conseil régional, explique : « L'enjeu régional, c'est 45 % d'énergies renouvelables d'ici 2030. Les panneaux solaires, l'hydrogène, les éoliennes, c'est bien mais l'énergie verte la plus évidente et immédiate, c'est la batterie électrique. Elle permet à la fois le stockage et la motricité. »

> À LIRE AUSSI. Vienne : trois entreprises poitevines en pointe sur la filière batterie

La Région a d'ailleurs investi près de 60 millions d'euros « pour offrir une indépendance énergétique à la Nouvelle-Aquitaine ».

Contre les risques d'incendie

Parmi les acteurs de la filière batterie présents à la maison de la Région, à Poitiers, le Service départemental d'incendie et de secours de la Vienne (Sdis 86). Pourquoi donc ? Le Sdis 86 est expert pour l'intervention dans le cas d'incendies de batteries électriques. Il a même réalisé un exercice de simulation chez l'industriel poitevin Forsee Power.

